



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 58766

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes des associations d'aide à domicile quant à l'insuffisance des ressources financières dont elles disposent pour poursuivre leurs missions d'aide sociale de proximité. Ces associations sollicitent la reconnaissance de la profession et la valorisation des métiers de l'aide à domicile. Les conditions d'emploi des personnels sont particulièrement précaires. En effet, la convention collective des aides ménagères ne permet pas une revalorisation de salaire pour les personnels, qui pendant de nombreuses années perçoivent une rémunération équivalente au SMIC. La loi votée en janvier dernier sur la rénovation de l'action sociale et médico-sociale ne répond que partiellement à ces demandes. Il lui demande donc quelles dispositions elle compte prendre pour donner aux associations d'aide à domicile les moyens d'un développement équilibré de leur activité.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58766

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1477

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)